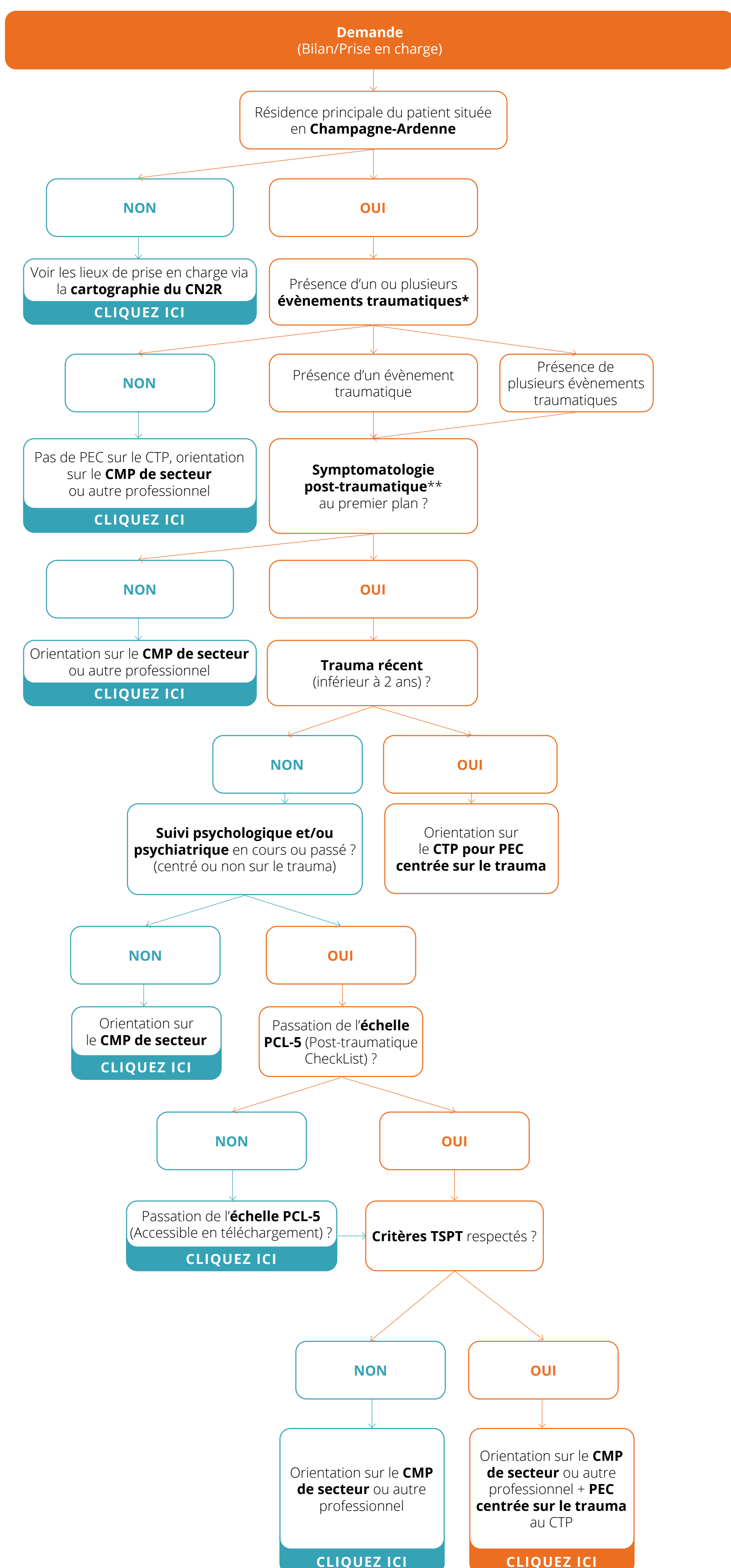


# Questionnaire demande de prise en charge

Pour toute demande de prise en charge sur le **Centre Territorial du Psychotraumatisme (CTP)**, il est nécessaire que l'évènement traumatique ait eu lieu depuis plus d'un mois.

Le CTP est un centre de recours, c'est-à-dire qu'il est préférable que le/la patient(e) possède, au préalable, un suivi psychologique. À défaut, nous vous remercions de l'accompagner ou de l'informer afin de mettre en place un suivi en parallèle (CMP ou autre professionnel).



## IMPORTANT

Avant d'orienter un(e) patient(e), il est important de le/la **prévenir** en quoi consiste une prise en charge centrée sur le trauma. Une psychothérapie centrée sur le trauma passe par une réexposition à l'évènement traumatique. Cela est réalisé dans un climat de confiance et dans un cadre thérapeutique, par le biais des différentes techniques utilisées au sein du CTP. **L'accord du/de la patient(e) est primordial**, auquel cas, aucune prise en charge ne pourra avoir lieu.

\*Évènements traumatiques : tout évènement ayant entraîné l'exposition à la mort, à une menace de mort, à une blessure grave ou des violences sexuelles. Que ce soit en y étant directement exposé, en étant témoin direct, en étant exposé de manière répétée ou extrême ou en apprenant qu'un évènement traumatique a touché un membre de la famille proche ou un ami proche.

\*\* Symptomatologie post-traumatique : présence de symptômes envahissants (ex : flash-back, reviviscences, cauchemars), de symptômes d'évitement (ex : évitement de personnes, de lieux, d'émotions ou de souvenirs), d'altérations négatives de l'humeur et des cognitions (ex : humeur négative persistante, réduction de l'intérêt pour certaines activités, sentiment de détachement des autres), d'altérations de l'éveil et de la réactivité (ex : difficultés de sommeil, de concentration, irritabilité, hypervigilance).